



Ets Ed. Cherix SA
1260 Nyon 1
022/ 994 41 11
www.lacote.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 8'730
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 736.1
Abo-Nr.: 1075685
Seite: 17
Fläche: 59'565 mm²

ARNAQUE BANCAIRE De plus en plus de banques limitent ou bloquent les retraits effectués via des cartes de débit dans plusieurs pays. Mais les malfrats diversifient leurs points d'attaque.

Contre le «skimming», le géoblocage



Si le nombre de bancomats manipulés a diminué, les malfrats se tournent désormais vers les terminaux de paiement dans les commerces, les stations service ou les gares DAVID MARCHON

Les vacanciers séjournant sur le continent américain, en Asie ou en Afrique doivent prendre les devants s'ils ne veulent pas se retrouver à cours d'argent. Pour lutter contre le «skimming» – technique qu'utilise un hacker pour copier les informations de la bande magnétique d'une carte de crédit –, de plus en plus de banques limitent ou bloquent désormais les retraits effectués via des cartes de débit dans plusieurs pays.

Le «skimming» a rapporté plusieurs millions de francs aux escrocs ces dernières années. Les sommes détournées depuis que la police et les banques ont lancé

en mars une campagne nationale de prévention restent au même niveau qu'il y a un an, indique Rolf Nägeli, de la police municipale de Zurich, qui peaufine la campagne.

Le nombre de bancomats manipulés a certes diminué, mais les malfrats se tournent désormais vers les terminaux de paiement dans les commerces, les stations service ou les gares, constate-t-il. Ils s'attaquent aussi aux appareils dans lesquels il faut glisser sa carte pour ouvrir les portes permettant d'accéder aux bancomats. En outre, des cartes piratées sont parfois utilisées pour la première fois plu-

sieurs mois après la fraude.

Des chiffres pour l'automne

La police et les banques ne fournissent pas de chiffres avant la fin de la campagne cet automne. Ils diront alors si cette tentative de sensibilisation a permis de limiter la fraude. Ils tireront aussi un bilan des systèmes de «géoblocage» proposés depuis peu par certaines banques.

Mais Rolf Nägeli affiche déjà son enthousiasme concernant cette solution qui empêche ou limite l'usage des cartes de débit depuis des pays considérés comme peu sûrs: «Si tous les



Ets Ed. CheriX SA
1260 Nyon 1
022/ 994 41 11
www.lacote.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 8'730
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 736.1
Abo-Nr.: 1075685
Seite: 17
Fläche: 59'565 mm²

clients de toutes les banques utilisaient le géoblocage, le skimming serait éradiqué», assure-t-il.

« Si tous les clients de toutes les banques utilisaient le géoblocage, le skimming serait éradiqué. »

RODOLF NÄGELI
POLICE MUNICIPALE DE ZÜRICH

Les malfaiteurs n'auraient plus aucun intérêt à pirater les cartes puisque les retraits abusifs ont lieu à partir de bancomats de régions où les appareils lisent les données de la bande magnétique. C'est notamment le cas en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Afrique. En Suisse, en revan-

che, les opérations de retrait sont traitées au moyen de la puce.

Mais le géoblocage doit pouvoir être appliqué de manière simple, estime Rolf Nägeli. S'il est trop compliqué à utiliser, les clients n'y auront pas recours.

Les détenteurs d'un compte chez PostFinance peuvent restreindre l'utilisation de leur carte de débit par zones géographiques via Internet ou en téléphonant au service clientèle. Ils peuvent aussi débloquent certains pays avant de séjourner à l'étranger.

Quelques milliers de clients de PostFinance ont eu recours au géoblocage introduit en novembre, indique son porte-parole Alex Josty. Selon lui, le système fonctionne bien du point de vue technique, mais il est difficile de chiffrer les résultats en matière de lutte contre le «skimming».

Selon le spécialiste du traitement des données SIX Card solutions, la «grande majorité» des banques proposent aussi cette possibilité. Certaines banques cantonales, à l'instar de la BCV

depuis le 2 juillet ou de la BCVs à partir du 1er août, limitent à 300 francs les retraits effectués avec une Maestro à l'extérieur de la «zone Europe», qui compte une soixantaine de pays.

La BCN bloque tous les retraits hors de cette zone. La BCJ fait de même, mais ses clients peuvent choisir une limite journalière temporaire s'ils se rendent dans les pays concernés.

Pour Valérie Muster, juriste à la Fédération romande des consommateurs (FRC), les limites de retrait représentent une assez bonne méthode pour prévenir le «skimming», mais les blocages ne sont pas une solution idéale. Et les banques doivent informer correctement leurs clients, «car il n'y a rien de plus désagréable» que de ne pas pouvoir retirer de l'argent à l'étranger. Les grandes banques ne recourent pas pour l'heure à ce système; elles préfèrent miser sur la sécurisation des bancomats et terminaux. **ATS**

LES BANQUES PARFOIS RÉTICENTES À REMBOURSER

Les banques sont tenues de rembourser les victimes de «skimming» si la fraude est avérée. Mais elles rechignent parfois à le faire, affirmant que les clients n'ont pas été assez prudents, constate la Fédération romande des consommateurs (FRC). tout en signalant qu'elles ont des conditions générales «assez bétonnées», dont les clauses leur permettent «une bonne marge de manœuvre».

Ces écrits stipulent souvent que si un client n'a pas fait preuve de «toute la diligence requise» en utilisant un bancomat ou un terminal de paiement, il ne pourra pas récupérer l'argent détourné. Cette clause peut par exemple être invoquée si l'appareil a été manipulé de manière visible.

Il est clair que les banques ne peuvent pas se permettre d'être trop coulantes en matière de remboursement, admet Valérie Muster, juriste à la FRC. Mais «cela me fait hurler» lorsque le skimming est avéré et qu'elles prétendent par exemple qu'un malfrait a regardé le code du consommateur par-dessus son épaule. Ce genre de situation n'arrive toutefois pas chaque semaine et pas toujours avec la même banque, relativise-t-elle. **ATS**